



TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.

# ACTION EN JUSTICE POUR LE 1ER MAI À L'ÉDUCATION

Le 1<sup>er</sup> mai à l'éducation n'a jamais été considéré comme un jour férié puisque nous devons le restituer à la collectivité.

Hors pour la CGT, le 1<sup>er</sup> mai est un jour est **FÉRIÉ / CHÔMÉ** et de fait, nous avons sollicité le personnel qui voulait s'engager à faire un recours au Tribunal Administratif.

Aujourd'hui nous avons confirmation d'une audience pour défendre notre cause au TA le mercredi 22 novembre 2017 à partir de 9 heures.

Les personnels plaignants et la CGT seront accompagnés de leur avocat afin de faire appliquer le Code du Travail.

La CGT appelle les agents à soutenir l'action engagée, pour cela, un préavis de grève va être déposé.

Pour la CGT il est clair que seule l'action résolue des agents fera respecter les dispositions spécifiques du Code du Travail, notamment le 1<sup>er</sup> mai jour **FÉRIÉ / CHÔMÉ**.

**TOUS ENSEMBLE LE 22 NOVEMBRE À 9 HEURES**

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

**6 ALLÉE DE L'ÎLE GLORIETTE À NANTES**

-----  
Pour défendre la qualité du service public de ma collectivité, pour défendre ma Fonction Publique, et mon pouvoir d'achat

Je prends ma carte CGT

NOM : ..... Prénom : .....

Service : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Adresse personnelle : .....



CGT 16 rue du Moulin 44000 NANTES

Tél : 02 40 41 95 46 fax : 02 40 41 59 83

Mail : [syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr](mailto:syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr) Site internet : [www.cgt-nantes.fr](http://www.cgt-nantes.fr)

13/11/2017